



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE A.A.P.C.

Section I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1) Nom, Adresses et Points de contact

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité Territoriale

Section II : OBJET DU MARCHE

1) Description

Objet du marché :

**CRÉATION D'UN RESTAURANT
AU SEIN DE L'ANCIEN BATIMENT DU TRIBUNAL EN COURS DE REQUALIFICATION
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200)**

Type de marché : Travaux

Code CPV : 45000000-7 travaux de construction

Divisions en lots : Oui

non

Les prestations sont réparties en 11 lots et font l'objet de marchés distincts.

Lot n°01	Gros-œuvre
Lot n°02	Structure métallique – Métallerie
Lot n°03	Menuiseries extérieures
Lot n°04	Menuiseries intérieures
Lot n°05	Plâtrerie
Lot n°06	Faux-plafonds
Lot n°07	Carrelage
Lot n°08	Peinture
Lot n°09	Élevateur
Lot n°10	Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire
Lot n°11	Électricité

Les candidats ont la possibilité de répondre pour un ou plusieurs lots.

Variantes libres : autorisées non

Variantes obligatoires (ex PSE) : oui non

Lot 11 :

Variante obligatoire 1 : Sèche-mains électriques

Variante obligatoire 2 : Radiateurs électriques

Les variantes obligatoires sont proposées au soumissionnaire à l'initiative de la personne publique qui décidera de les retenir ou non au moment de l'attribution du marché.

Les candidats devront impérativement répondre aux variantes obligatoires définies dans le CCTP

2) Visite du site des travaux (obligatoire)

Les candidats, avant la remise des offres, devront procéder sur place à une visite détaillée afin d'apprécier toutes difficultés ou sujétions liées à l'état des lieux et avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux, des possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage de matériaux, des disponibilités en eau, électricité...etc et avoir pris éventuellement connaissance des servitudes ou obligations.

La visite des lieux pourra se faire en prenant rendez-vous avec le secrétariat des services techniques, aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, à savoir :

du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 14 h à 17 h.

Tel : 03 86 26 50 36 – Fax 03 86 26 50 16

Le certificat de visite joint au dossier de consultation sera retourné au candidat, par email, dès signature par le représentant du maître d'ouvrage

Cette attestation devra obligatoirement être jointe à l'offre. A défaut, l'offre sera rejetée.

Attention : fin des visites arrêtée le 05/03/2018 - 16 heures, délai de rigueur

3) Durée du marché ou délai d'exécution

Le délai d'exécution court à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de début de travaux. Cet ordre de service sera établi par le Maître d'Œuvre pour tous les lots du marché.

Le délai d'exécution est de SEPT mois suivant planning (compris UN mois de préparation, congés payés et hors intempéries) à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant de démarrer les travaux.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 15/05/2018

Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1) Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Sur les ressources propres de la commune
- Par crédit ouvert au budget, paiement par virement administratif, à compter de la réception de la facture, dans un délai de 30 jours

2) Conditions de participation/ Critères de sélection des candidatures

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, tout candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée, conformément et suivant les dispositions de l'article 55-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En cas de non présentation de l'une de ces pièces, le candidat devra la produire ou la compléter dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Conformément à l'article 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le pouvoir adjudicateur pourra exiger le remplacement :

- d'un cotraitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre cotraitant ;
- d'un sous-traitant présenté au dépôt de l'offre à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre sous-traitant ;

dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le soumissionnaire (mandataire ou candidat individuel), sous peine d'exclusion de la procédure.

Préalablement le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité de l'ensemble des renseignements et documents demandés ci-dessus.

La capacité des candidats à réaliser les prestations définies dans le cahier des charges seront jugées au vu des références, moyens techniques et humains et certificats de capacité produits

Section IV : PROCEDURE

1) Type de procédure/ Mode de passation

En application de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 relatifs aux marchés publics.

2) Critères d'attribution

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

3) Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres 09/03/2018 – 12 heures

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : l'euro

Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1) Autres informations

Adresse de retrait des dossiers :

Sur la plate-forme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : <https://www.e-bourgogne.fr/> (réf : RESTO-TRIB).
Il est fortement conseillé de s'inscrire sur cette plateforme pour être alerté des éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées.
En cas de problème ou d'impossibilité de téléchargement, s'adresser à la Mairie de COSNE SUR LOIRE dont l'adresse est indiquée ci-dessus, par écrit, fax, courriel.

Réception des offres :

Sous forme « papier » elles doivent être remises contre récépissé, ou envoyées par lettre recommandée avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date en vigueur, à la Mairie de COSNE SUR LOIRE, *aux Services Techniques Municipaux*.
Les plis porteront la mention « Création d'un restaurant au sein de l'ancien bâtiment du Tribunal en cours de requalification de Cosne Cours sur Loire – Lot (s) n°(s) – NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Sous forme électronique elles doivent être « déposées » sur la plate-forme d'administration électronique e-bourgogne (www.e-bourgogne.fr). La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site.

2) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.00

Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :

Greffé du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.02

3) Adresse où l'on peut demander des renseignements complémentaires

Renseignements administratifs : Services Techniques Municipaux : ☎ 03 86 26 50 36

Renseignements techniques : à demander par écrit, fax ou mail au Maître d'oeuvre

Atelier CARRE D'ARCHE
200 rue de Lazenay - 18000 BOURGES - Tél : 02.48.20.61.45
Courriel : atelier@carredarche.com

4) Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/02/2018



Pour le Maire
L'Adjoint aux travaux
Charly BRUERE